



- La réalisation de travaux de remplacement des vitrages d’une classe de l’école Les Noisetiers selon le devis de l’entreprise Menuiserie Grudet pour un montant TTC de 1 063,91 euros.



**Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Dans le cadre du débat sur le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi), Monsieur Emmanuel FRANCO, président de la communauté de communes du Val de Sarthe et Monsieur Xavier MAZERAT, vice-président à l’aménagement du territoire / mobilités / transition écologique/ habitat interviennent pour présenter le PLUi à l’échelle du territoire Val de Sarthe.

Au vu de la situation sanitaire, le transfert automatique de la compétence PLU est reporté au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par conséquent, le conseil municipal devra délibérer entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

Il est précisé que l’élaboration du PLUi est un projet sur le long terme, au-delà du mandat 2020-2026. Un projet de territoire y sera intégré prenant en compte les enjeux futurs. Les élus sont également informés que chaque commune prendra sa décision en ayant connaissance de l’impact financier. L’avantage principal du PLUi est la conception d’un projet commun à l’échelle du territoire intercommunal.



**Lotissement Les Grands Jardins II**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux parcelles sont encore disponibles à l’achat dans la première tranche au prix de 40 euros TTC le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal s’interroge sur cette situation : Est-ce le prix ? Il semblerait également que le règlement du lotissement soit un frein pour les constructeurs de maisons individuelles qui ne proposent pas les terrains à leurs clients. Il est demandé à Monsieur le Maire de prendre contact avec des constructeurs de maisons individuelles pour connaître leur avis sur les parcelles du lotissement Grands Jardins.

Dans un second temps, Monsieur le Maire fait part de l’avancement du projet « Lotissement Les Grands Jardins ». Le permis d’aménager a été accordé. Dans les mois à venir, le conseil municipal devra donc se prononcer sur la suite du projet. La commune doit-elle prendre le risque de viabiliser les dix-huit lots en même temps ? Ou bien choisir une tranche ferme et une tranche conditionnelle ? Ces interrogations seront prochainement mises en débat.



**Réhabilitation et restructuration de la mairie – désignation de l’entreprise pour le changement des menuiseries (20.70)**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et de restructuration de la mairie, le changement des menuiseries est prévu. Afin de ne pas prendre de retard dans le commencement des travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner l’entreprise qui interviendra à la mairie. Deux devis sont présentés aux élus.



Vu les tarifs de locations des salles communales de l'année 2020,

Vu le faible nombre de réservations durant l'année 2020 en raison de la situation sanitaire,

Considérant que la location des salles communales est réservée uniquement aux habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs de locations des salles communales – Maison du Temps Libre et Maison pour Tous Henri Mazet ainsi qu'il suit :

<b>LOCATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE - Année 2021</b>		
<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>TARIFS</b>	<b>CAUTION</b>
½ journée	86 €	100 €
1 journée complète : 24h (samedi ou dimanche de 6h à 6h)	160 €	250 €
1 journée : (du samedi 12h au dimanche matin 6h)	113 €	
2 journées complètes : 48h (du samedi 6h au lundi matin 6h)	234 €	
2 journées : (du samedi 12h au lundi matin 6h)	187 €	
<b>TARIF DU CHAUFFAGE EN PERIODE HIVERNALE</b>		
½ journée : 43 €	1 journée complète : 24h (samedi ou dimanche de 6h à 6h)	2 journées complètes : 48h (du samedi 6h au lundi matin 6h)
	77 €	119 €
	1 journée : (du samedi 12h au dimanche matin 6h)	2 journées : (du samedi 12h au lundi matin 6h)
	55 €	96 €
<b>TARIF DE LOCATION DE LA VAISSELLE</b>		
50 premiers couverts	32 €	
Par couvert supplémentaire	0,52 €	

<b>LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS - Année 2021</b>	
<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>TARIFS</b>
½ journée (6 heures)	60 €
1 journée complète : 24h (samedi ou dimanche de 8h00 à 8h00)	115 €
2 journées complètes : 48h (du samedi 6h au lundi matin 6h)	215 €

////////////////////////////////////

### **Tarifs du cimetière – année 2021 (20.73)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs du cimetière pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

<b>CIMETIÈRE DE FERCÉ-SUR-SARTHE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>PRIX</b>
<b>Concession</b>	50 ans	309,00 euros
<i>L'acquisition d'une concession pour la construction d'un caveau enfant est concédée à titre gratuit.</i>		
<b>Concession case columbarium ou cavurne</b>	15 ans	200,00 euros
<b>Concession case columbarium ou cavurne</b>	30 ans	400,00 euros
<b>Transfert des cendres au jardin du souvenir</b>		50,00 euros
<b>Pose ou retrait d'une urne</b>		20,00 euros

////////////////////////////////////

### **Mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (20.74)**

Monsieur Maxime BARILLEAU, troisième adjoint en charge du numérique et Délégué à la Protection des Données explique le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Afin de se mettre en conformité avec le RGPD, un registre des activités de traitement de la mairie a été élaboré. Ce registre recense toutes les activités de la mairie impliquant le traitement des données personnelles.

Le registre est présenté au conseil municipal. Il est susceptible d'évoluer selon l'intégration de nouvelles activités au sein de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le registre RGPD

*Le registre RGPD est joint en annexe de cette délibération.*

////////////////////////////////////

### **Gratification de stage (20.75)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie accueille une stagiaire, Madame Anaïs LEJEUNE, dans le cadre de sa formation au métier de secrétaire de mairie durant 14 semaines, échelonnées sur une période de 6 mois (novembre 2020 – avril 2021). Cette action de formation est conduite par les Centres de Gestion de la Sarthe et la Mayenne en partenariat avec le lycée Haute Follis de Laval.

Il est proposé au conseil municipal de gratifier ce stage en octroyant une indemnité de 1 911,00 euros au total, soit 3,90 euros par heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accorde l'indemnité de stage de 1 911,00 euros à Madame Anaïs LEJEUNE
- Dit que cette indemnité sera versée mensuellement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire

//

### **Commerce « Au Bout du Pont » - exonération du loyer commercial (20.76)**

Afin de soutenir le commerce « Au Bout du Pont », dont le début d'activité est impacté par la situation sanitaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer le loyer commercial du mois de janvier 2021. Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de leur activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accorde l'exonération du loyer commercial pour le mois de janvier 2021 d'un montant de 200 euros à la SARLU Au Bout du Pont ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en application cette décision.

### **Affaires diverses**

- Le conseil municipal est informé de l'avancement des travaux dans le commerce.
- La réflexion autour du projet de bégainage se poursuit. En raison du confinement, la réunion publique ne pourra avoir lieu. En contrepartie, un dépliant d'informations sera distribué aux habitants. Le Groupe SOS insiste pour que ce projet se fasse en lien avec le commerce 1000 Cafés.
- Les communes sèment bio : La commune a participé à l'appel à projets.
- En raison de la situation sanitaire, les vœux de la municipalité sont annulés. Le conseil municipal s'engage à organiser une « fête de sortie de crise sanitaire » dès lors que les conditions le permettront.
- Les travaux d'installation des bornes Wifi4Eu ont débuté.
- Le bulletin municipal sera distribué à partir du lundi 7 décembre 2020.
- Date commission voirie – bâtiments – urbanisme : mercredi 16 décembre à 20 heures
- Date commission lieux publics – lien social – patrimoine – culture : mercredi 6 janvier à 20 heures
- Prochaine séance du conseil municipal : mardi 12 janvier à 20 heures

**La séance est levée à 23h05.**



**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 20.69 à 20.76**

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	